

Le CNPI souhaite maintenir et compléter les propositions faites en séance, en appui du canevas Document Feuille de route et ayant fait l'objet d'une contribution CNPI article par article déposée dans la base RESANA.

Les éléments repris ci-dessous constituent la contribution spécifique à l'article 7 bis dédié à la FCP : conditions d'admission et de dispense pour les aides-soignants qui intégreraient directement l'IFSI en L2.

Le développement professionnel continu et ses modalités de réalisation sont un droit auquel le CNPI souscrit, en appui du principe de promotion du développement des connaissances et des compétences des professionnels tout au long de la vie, de la promotion sociale associée. Pour la profession réglementée infirmière, ces principes s'inscrivent dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des préconisations de la directive UE concernant le niveau requis d'études générales, les critères d'examen et de sélection de niveau.

Le CNPI formule plusieurs points de vigilance concernant l'accès direct des aides-soignantes en 2^{ème} année de licence infirmière questionnant l'articulation des modalités d'admission comme de dispense impactant :

- L'adéquation avec une profession réglementée ;
- Le temps nécessaire pour changer de posture notamment lors d'une reconversion professionnelle et/ou pour découvrir les attributs d'un nouveau métier) ;
- L'acculturation aux sciences disciplinaires : ici les sciences infirmières, les fondamentaux et piliers du raisonnement clinique infirmier à la base des décisions d'interventions prises en responsabilité.

Telles qu'actuellement structurées (voir ci-après les éléments comparatifs), il y a inadéquation entre la formation aide-soignante et la première année de formation infirmière (référentiel 2009). En pleine réforme du métier infirmier qui vise l'évolution des champs de compétences et de responsabilité associée, cette différence risque de s'accroître.

➤ **Organisation et contenus de la formation infirmière actuelle**

La 1^{ère} année d'infirmière est organisée comme suit :

S1 : 231h cours magistraux, 234h cours dirigés ; 60h travail personnel guidé ; 100h charge de travail personnelle

S2 : 126h cours magistraux, 183h cours dirigés ; 41h travail personnel guidé ; 150h charge de travail personnelle

Ces travaux sont assortis de stages.

➤ **Un positionnement Infirmier et Aide-soignant complètement différent lors de la formation initiale**

Que ce soit en stage ou lors des travaux guidés ou personnels, l'étudiant se positionne en tant que futur infirmier visant à acquérir les compétences suivantes :

Cinq compétences constituent le « cœur de métier »

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers ;
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
- Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

➤ **La formation aide-soignante n'enseigne pas la possibilité de se positionner ainsi mais vise à permettre à l'étudiant de :**

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne (toilette, bain, douche...) ;
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé ;
- Aider l'infirmier(ère) à la réalisation de soins ;
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits ;

- Entretien des matériels de soins ;
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins ;
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage ;
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

Il s'agit de deux positionnements et réflexions différentes. De plus, l'expérience aide-soignante ne permet pas d'acquérir la réflexivité du raisonnement clinique infirmier ni le positionnement infirmier.

➤ ***Un apport théorique en inadéquation entre la formation aide-soignante et la formation infirmière.***

Le premier semestre infirmier est organisé comme suit :

Semestre 1 composé des Unités d'Enseignement (UE) suivantes

- UE 1.1 – Psychologie, sociologie, anthropologie
- UE 1.3 – Législation, éthique, déontologie
- UE 2.1 – Biologie fondamentale
- UE 2.2 – Cycles de la vie et grandes fonctions
- UE 2.4 – Processus traumatiques
- UE 2.10 – Infectiologie, hygiène
- UE 2.11 – Pharmacologie et thérapeutiques
- UE 3.1 – Raisonnement et démarche clinique infirmière
- UE 4.1 – Soins de confort et de bien-être
- UE 5.1 – Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
- UE 6.1 – Méthodes de travail et TIC
- UE 6.2 – Anglais

Le deuxième semestre est organisé comme suit :

Semestre 2 composé des Unités d'Enseignement (UE) suivantes

- UE 1.1 – Psychologie, sociologie, anthropologie
- UE 1.2 – Santé publique et économie de la santé
- UE 2.3 – Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
- UE 2.6 – Processus psychopathologiques
- UE 3.1 – Raisonnement et démarche clinique infirmière
- UE 3.2 – Projet de soins infirmiers
- UE 4.2 – Soins relationnels
- UE 4.3 – Soins d'urgence
- UE 4.4 – Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
- UE 4.5 – Soins infirmiers et gestion des risques
- UE 5.2 – Évaluation d'une situation clinique
- UE 6.2 – Anglais

La formation aide-soignante est composée comme suit (cf. Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant) :

- Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 – Travail en équipe pluriprofessionnelles et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Inadéquation entre les enseignements de la première année d'infirmière et la formation aide-soignante, notamment des enseignements structurants fondamentaux de la discipline, en santé publique, juridique, responsabilité professionnelle (autonomie décisionnelle).